

L'an deux mille vingt-six le vendredi six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 23/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Membres présents : Alain BOUSQUET, Stéphane PARASSOLS, Marc CARCASSONNE, Xavier VIDOU, Philippe POUSSIN, Sophie SALA, Lydie BLONDEAU

Absents excusés : Tiphaine RABINEAU, Laure PRADELL, Amandine VERY GONDRON, Hugues MAGGIA

Pouvoirs : Hugues MAGGIA donne pouvoir à Lydie BLONDEAU

Marc Carcassonne a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Objet : Vote taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'appliquer les mêmes taux de taxes locales que les années précédentes à savoir

Désignation des taxes	Taux maintenus
Taxe foncière bâtie (TFB)	60,82%
Taxe foncier non bâties (TFNB)	103,34%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	30,66%

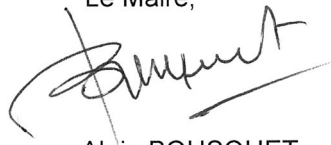
OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les taux des taxes locales comme présentés ci-dessus
-
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Alain BOUSQUET

Le Secrétaire de séance,



Marc CARCASSONNE

